



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2012.

Le vingt-trois avril deux mille douze à 18h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Marc LECERF, Maire.

Présents :

Mme HOORELBEKE, M. MULLER, Mme BAURY, M. LIOT, M. LETELLIER, Mme PRIEUR, M. LECLÈRE, M. ALCINDOR, M. LAFAGE, M. BRUNEAU, Mme DENIS, Mme BROUSTAIL, Mme PERRAUD, Mme LEPAON, M. VRIGNON, M. SAVARY, M. HUBERT.

Absents :

Ayant donné pouvoir :

Mme SUEUR à Mme LEPAON, Mme TOUZÉ à M. HUBERT.

M. MAUGER, Mme HEUTTE, M. MAUREL, Mme PASQUIER, Mme MULLIER, M. PEGEAULT, Mme POMIKAL.

Secrétaire de séance : Mme BAURY.

1. SUBVENTIONS :

Mme Baury rappelle que l'enveloppe prévue au budget primitif s'élève à 268 000 €. Après avoir pris connaissance des propositions de la commission finances, le conseil municipal est donc invité à procéder aux attributions individuelles.

✚ Amicale des donneurs de sang :

Demande : 150 €

Proposition de subvention : 150 €

Adopté à l'unanimité.

✚ Amicale du personnel communal :

Demande : 8 000 €

Proposition de subvention : 8 000 €

Adopté à l'unanimité.

✚ Amicale rétro-mobile de Fleury :

Demande : 200€

Proposition de subvention : 200 €

Adopté à l'unanimité.

✚ APL Joly :

Demande 250 €

Proposition de subvention : 250 €

Adopté à l'unanimité.

✚ Amicale bouliste :

Demande : 1 000 €

La demande est justifiée par l'achat de matériel. Il s'agit de petit équipement, l'acquisition par la collectivité ne présente aucun intérêt.

Proposition de subvention : 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **Association des jardins ouvriers :**

Demande : 460 €

Proposition de subvention : 460 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **Club pongiste :**

Demande : 5 500 €

Proposition de subvention : 5 500 €

Adopté à l'unanimité.

Ne participe pas au vote : M. Hubert

L'association se développe, elle se prépare à une éventuelle montée en division pré-nationale. Intervention à l'école, et difficultés à trouver des entraîneurs, d'où un coût plus important.

✚ **Comité des fêtes :**

Demande 4500 €

Proposition de subvention : 4 500 €

Adopté à l'unanimité.

Activités 2012 ; feu d'artifice, foire aux greniers, arbre de Noël. Un projet de convention avec cette association est en cours de rédaction.

✚ **Comité de jumelage Fleury-Ouonck :**

Demande : 4 000 €

Proposition de subvention : 3 000 €

Cette subvention est affectée à l'équipement des locaux informatiques et bibliothèques de Ouonck et Diéba, au matériel pour l'ADSL dans les 3 collèges et aux frais de délégation de l'association.

Adopté à l'unanimité.

✚ **Comité souvenir Juno Canada :**

Demande : 100 €

Proposition de subvention : 100 €

Adopté à l'unanimité

✚ **Coopérative scolaire école maternelle :**

Demande : 3 900 €

Proposition de subvention : 3 900 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **Coopérative scolaire école élémentaire :**

Demande : 18 911 €

Proposition de subvention : 18 911 €

Sur ce montant 5 245 € correspondent à la prise en charge du transport pour la classe de neige.

Adopté à l'unanimité.

✚ **CUCVO :**

Demande : 233 €

Proposition de subvention : 150 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **FCPE Collège Marcel Pagnol :**

Pas de demande

Proposition de subvention : 350 €

Adopté à l'unanimité, sous réserve d'une demande et d'un bilan financier

✚ **FCPE Fleury-sur-Orne :**

Demande : 300 €

Proposition de subvention : 300 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **FNACA Fleury :**

Demande : 500 €

Proposition de subvention : 500 €

Accord pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Adopté à l'unanimité.

✚ **Foyer laïque :**

Demande : 5 000 €

Proposition de subvention : 5000 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **Jeunesse sportive fleurysienne :**

Demande : 24 200 € (non compris avances effectuées en début d'année)

La commune complète le financement accordé par la Région pour l'emploi tremplin.

Proposition de subvention : 38 000 € dont

<i>section boxe anglaise</i>	<i>6 000 € dont avance de 1 500€ (délibération du 13/02/2012)</i>
<i>section boxe américaine – full contact</i>	<i>4 000 € dont 1 500 € seront versés en fonction du bilan financier des 2 galas</i>
<i>section football</i>	<i>28 000 € dont avances de 13 000 € (délib des 13/02 et 26/03/2012)</i>

adopté à l'unanimité

Ne participe pas au vote : M. Savary

✚ **La prévention routière :**

Proposition de subvention : 100 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **Secours Populaire – antenne fleurysienne :**

Demande : 2 600 €

Proposition de subvention : 2 600 €

Le montant demandé est plus important car l'association a dû acheter un réfrigérateur pour stocker la viande achetée (la centrale livre moins).

Adopté à l'unanimité

✚ **Société de chasse :**

Proposition de subvention : 500 € (sous réserve d'une demande)

Adopté à l'unanimité.

✚ **Unity :**

Demande : 4 000 €

Le concert reggae aura lieu le 2 juin prochain.

Proposition de subvention : 4 000 €

Adopté à l'unanimité.

✚ **La Ligue de l'Enseignement :**

Participation de la collectivité aux actions engagées dans le cadre de la convention (centre de loisirs, projet jeunes, Clas, etc..)

Proposition de subvention : 120 000 € (estimation – montant à ajuster éventuellement en fin d'exercice).

Adopté à l'unanimité.

✚ **Mutualité Française du Calvados :** fonctionnement du RAM

Proposition de subvention : 14 000 € (estimation en fonction de l'évolution des charges salariales)

Adopté à l'unanimité.

✚ **Union Fleurysienne d'actions culturelles (UFAC) :**

Demande : 27000 €

La commune complète le financement accordé par la Région pour l'emploi tremplin.

Proposition de subvention : 27 000 € (dont avance de 10 000 € versée en début d'exercice)

Adopté à l'unanimité.

Ne participent pas au vote : MM. Hubert, Liot, Mmes Hoorelbeke et Bauray.

✚ Association Les Films du Cartel

Réalisation d'un court métrage « la jeunesse de Guillaume le Conquérant » dont une partie du tournage sur Fleury-sur-Orne.

Demande : 1 000 €

Proposition de subvention : 1 000 €

Adopté à l'unanimité

✚ Communauté rurale de Ouonck (Sénégal) :

Proposition de subvention : 4 000 € (à affiner en fonction de l'estimation des projets concernant le soutien au fonctionnement du conseil rural et à l'équipement de la maison communautaire).

Adopté à l'unanimité.

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB n°529 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la mise en vente sur le territoire communal, d'un terrain cadastré AB n° 529, situé route d'Harcourt. Ce terrain, sur lequel subsistent des tunnels de production et une serre démontable, était anciennement exploité par un pépiniériste. D'une superficie de 2 656 m², classé en zone Ub et Uc du plan local d'urbanisme, ce bien présente de réels atouts puisqu'il a vocation à recevoir de l'habitat, tous services, équipements ou activités compatibles avec la vocation urbaine de ce secteur.

Dans le cadre de la politique foncière menée par la commune, M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ladite parcelle aux conditions fixées par le service France Domaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du Domaine en date du 13 janvier 2012,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition au prix de 332 000 € de la parcelle cadastrée section AB n°529, appartenant à Mme Marie-Thérèse RICHARD

DIT que ce prix s'entend pour un bien libre et nu, à charge pour le vendeur de procéder au démontage des tunnels et de la véranda implantés sur le site,

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3. CESSION GRATUITE D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA COMMUNE :

M. LECERF donne connaissance de la proposition de M. Guy VILLEY, portant sur la remise gracieuse à la commune, d'une bande de terrain lui appartenant rue Serge Rouzière. M. le maire précise que cette offre présente un avantage certain pour la collectivité, puisqu'elle permettra de procéder à l'élargissement de cette voie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la remise gratuite à la commune, d'une bande de terrain appartenant à M. Guy VILLEY, d'une superficie d'environ 106 m² à détacher des parcelles cadastrées AC n^{os} 260, 261, 262, 263, 264 et 265, suivant document d'arpentage établi par un géomètre.

DIT que la collectivité prendra en charge les frais inhérents à cette cession, et fera procéder à ses frais à l'édification, sur l'emprise rétrocédée, d'un muret et d'une clôture grillagée.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU :

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
D-615 Entretien et réparations	- 10 000 €	€
D-658 Charges diverses de gestion courante	10 000 €	
Total	0 €	€

5. CREATION d'UN EMPLOI OCCASIONNEL :

M. Le Maire rappelle que la Collectivité adhère désormais au réseau de lecture publique de Caen la Mer. Ce réseau de lecture publique a pour objectif de délivrer, par la complémentarité des équipements, le même niveau de services à tous les habitants du territoire communautaire. Cette mise en réseau nécessite la saisie informatique des notices correspondant aux ouvrages proposés en bibliothèque. L'agent de bibliothèque ne pourra seul, faire face à ce surcroît de travail. M. le Maire rappelle que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail ou de mission ponctuelle, conformément à l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984.

Ainsi, il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter en tant que de besoin, un agent non-titulaire pour seconder l'adjoint du patrimoine actuellement en poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2012, et pour une durée de trois mois renouvelable une fois.

FIXE la durée hebdomadaire de service à 35/35^{ème} et la rémunération sur la base de l'IB 297 – IM 302.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Marc LECERF.